

CONSEIL MUNICIPAL DE MESSY

Séance du 07 décembre 2021

Etaient présents :

Mesdames Eva Blouin, Laëtitia Bouchon, Cristina Miguez Dominguez, Marie-Christine Jolly, Karine Bembaron, Nelly Antonio
Messieurs Raymond Marini, Carlos Neto, Jacques Nogaret, Frédéric Spinelli, Mathieu Rael, Jean Lou Szyszka

Etaient absents représentés :

M. Christian Ostrowski a donné pouvoir à M. Mathieu Rael
M. Henri Marichez a donné pouvoir à Mme Eva Blouin

Etait absente non excusée :

Mme Latifa Bendimred

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du Procès-verbal du 17 septembre 2021
- 2 – Décisions modificatives
- 3 – Provisions
- 4 – Bail Superette de Messy
- 5 – DETR
- 6 – Dissolution du lycée de Mitry-Mory
- 7 – PUP – Projet Urbain Partenarial
- 8 – Questions diverses

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h30 et précise que compte tenu des exigences sanitaires le conseil se déroulera à huis clos.

Mme Marie-Christine Jolly est désignée scrutateur, Mme Cristina Miguez Dominguez secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Décisions modificatives

Suite à une demande du Trésor Public pour apurement de l'actif suite au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022 et à la demande de provisions faite également par le Trésor Public pour un apurement des dettes non recouvrées des créanciers de la commune.

Il convient de passer les écritures comptables suivantes :

- Compte 6817 : +1 117.05€
- Compte 611 : - 1 117.05€
- Ecriture d'ordre au compte 2031 et au compte 21318 + 52 293.76€

Approuvé à l'unanimité

3) Provisions

Le SGC de Meaux a demandé à apporter certaines précisions concernant notre précédente délibération.

La délibération précise le système forfaitaire sur 4 ans et le régime de suivi au réel pour les créances de personnes morales et/ou supérieures à 15 000 €.

Une provision de 1 117.05 euros est déterminée avec pour période de référence 2017/2020.

Approuvé à l'unanimité

4) Bail superette de Messy

M. le Maire et l'Adjoint aux Finances ont rencontré le gérant de la superette.

Le service financier de la commune a décidé l'accompagner dans la régularisation de la situation auprès du SGC de Meaux. Des solutions ont été mises en place.

Dans ce contexte l'autorisation est donnée à M. le Maire de signer le bail.

Approuvé à l'unanimité

5) DETR

2 dossiers ont été présentés :

- Remplacement des portes d'entrée de l'école et le périscolaire : 12 073.21€ HT
- Rachat des concessions du cimetière et réfection du portail : 11 816.66 € HT

La demande de subvention s'élève à 80%.

Echéance du dépôt du dossier 15/12/2021

Approuvé à l'unanimité

6) Dissolution du lycée de Mitry-Mory

Dissolution du syndicat du lycée de Mitry-Mory dans lequel il reste un reliquat de fonds qui doit être dispatché entre les communes adhérentes ;

A la demande de la Préfecture, il a été demandé de retenir la répartition des élèves de la rentrée 2012/2013.

L'autorisation est donnée à M. le Maire de signer cette répartition.

Approuvé à l'unanimité

7) PUP – Projet Urbain Partenarial

Convention entre le promoteur et la commune.

Elle a pour objet la prise en charge financière des équipements publics (y compris les frais d'étude, les frais financiers de ces équipements et les travaux) dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par la future opération d'aménagement sise rue de Moulignon et Chemin de Bray.

Le promoteur s'engage à verser à la commune 120 000€ pour la construction et l'aménagement d'un local technique communal.

Le versement se fera de la manière suivante :

- 50% à l'ouverture du chantier
- 30% un mois après le début des travaux
- 20% à la déclaration d'achèvement de chantier

La commune s'engage à achever les travaux au plus tard 48 mois après l'envoi par le lotisseur de la déclaration d'ouverture de chantier.

La signature d'un PUP contraint la Commune à l'affectation des fonds au projet exclusif mentionné dans la convention. La commune s'engage à ne pas dépasser cette enveloppe pour la réalisation de cet ouvrage.

L'autorisation est donnée à M. le Maire de signer cette convention.

Approuvé à l'unanimité

8) Questions diverses

- Vol du camion benne de la commune (4000km au compteur), acheté neuf 35000€ et remboursé par l'assurance 23000€. La question se pose de savoir s'il faut en racheter un neuf. La décision est prise d'acheter un camion d'occasion avec un kilométrage certain ce qui permettra de respecter l'enveloppe de remboursement.
- Le dossier d'assurances sur les inondations est bloqué pour une raison de franchise et d'expert depuis 7 mois. Un courrier recommandé a été envoyé par la mairie à la MAIF resté sans réponse à ce jour. Il est envisagé de faire appel à un Médiateur.
- Dossier travaux d'extension de la cantine : La commission des subventions départementales se déroulera le 16/12 /2021. La Commission de la Région a d'ores et déjà donné son accord.
- Plusieurs mails/lettres d'administrés ont été réceptionnés en mairie dont certains sujets ont déjà pu être traités et d'autres qui demandent une concertation avec les services compétents.

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal des sujets qui préoccupent les administrés :

- Le stationnement des engins de chantier ruelle de l'église. Monsieur le Maire a plusieurs fois contacté le chef de chantier ainsi que le maître d'œuvre, afin de faciliter l'accès aux riverains.
- Le synchronisme des feux rouges. Les feux dépendent de la départementale mais nous avons tout de même contacté la société d'entretien des feux pour avoir leur expertise. Il n'apparaît pas judicieux de synchroniser les feux rouges car un seul feu vert à la fois comme demandé dans le mail créerait encore plus d'attente au feu qu'actuellement.
- Des problèmes de voisinage. Monsieur le Maire explique qu'il est difficile de prendre part à un conflit privé mais que la commune peut à titre exceptionnel servir de médiateur.
- Alerte sur l'état sanitaire d'un poulailler tenu par des locataires. Nous allons alerter le propriétaire pour que le nécessaire soit fait.
- Un dernier mail abordant plusieurs sujets qui nous le savons préoccupent plusieurs administrés :
 - Stationnement rue de Pilouvet : une étude est en cours pour un passage à sens unique afin de faciliter le stationnement des riverains.
 - Les déjections canines. Un administré a été identifié et une procédure est en cours pour que cela cesse. De plus, nous appelons au civisme de chacun.
 - Les encombrants, rue de Pilouvet. Monsieur le Maire déplore depuis bien des années un dépôt d'encombrants récurrent à cet endroit, un

aménagement va être fait pour que cela ne soit plus possible. Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de joindre le service déchets de la Communauté de Communes pour évacuation des déchets (2 passages gratuits par foyer).

- L'entretien de la ruelle piétonne de la distillerie et le passage des motocross. Ajouter une barrière ne laisserait également plus passer les personnes avec poussettes. Mais nous allons étudier les solutions possibles. Concernant l'entretien, dès l'acquisition du nouveau camion, nous procéderons au gravillonnage.

Monsieur le Maire souhaite rappeler que l'ensemble de ses services communaux fait au mieux pour répondre aux questions et besoin de tous les administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.

M. le Maire,
Jean Lou Szyszka